

## DELIBERATION

**COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,  
SEANCE du 27 mars 2024 :**

**Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, COMBE Emilie, GRANGE Jean-François, JOUIN Nicolas, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine.**

**Absents : DELHOMME Baptiste, GARIN Maximilien, GIBERT Marie-Anne.**

**Secrétaire de séance : MASSACRIER Marie-Claude**

**Objet : Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats**

Madame Odile MOLLE, adjointe au maire présente au conseil municipal le résultat du compte administratif 2023, préparé par le maire, Mr Thierry GOUBY.

**Résultats de clôture 2023 budget général :**

- Section de fonctionnement : + 230 725.52 €
- Section d'investissement : + 93 018.82 €

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :**

- ***Décide d'approuver le compte administratif 2023.***
- **Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat positif de section de fonctionnement comme suit :**
- **Au budget général 2024 : 130 000 € en recette d'investissement (compte 1068) et 100 725.52 € en recette de fonctionnement (compte 002)**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,  
le 27 mars 2024

Le Maire  
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance  
Marie-Claude MASSACRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20240327-2024-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024  
Publication : 03/04/2024

